

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 16 | ABSENTS EXCUSÉS 06 | VOTANTS 22

**OBJET : N° L-22-10/11-68/AG AIDES A LA LOCATION D'IMMEUBLES POUR LES ENTREPRISES DE LA COMMUNE - AKOYA**

**Étaient présents :** MM. Jacques BREILLAT, Philippe BRIMALDI, Fernand ESCALIER, Hicham TARZA, Quentin CHIQUET FERCHAUD, Pierre MEUNIER, Gérard FERAUDET, Jean-Luc BELLEINGUER. Mmes Josiane ROCHE, Florence JOST, Christine JOUANNO, Sylvie LAFAGE, Sophie SEIGUE, Saliha EL AMRANI, Valérie LEVERNIER, Patricia COURANJOU.

**Étaient absents excusés :** M. Jean-Claude DUCOUSSO donne procuration à M. Jacques BREILLAT, Mme Josette DANIEL donne procuration à Mme Florence JOST, M. Patrick TRACHET donne procuration à Mme Josiane ROCHE, Mme Nicole CAMPANER donne procuration à Mme Sylvie LAFAGE, M. Jean-Pierre DORIAN donne procuration à Mme Christine JOUANNO, Mme Séverine DECROCK donne procuration à Mme Valérie LEVERNIER. M. Jean-François LAMOTHE.

*Le scrutin a eu lieu, M. Fernand ESCALIER a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire expose que par délibération du 25 novembre 2019, la commune de Castillon-la-Bataille s'est engagée à accompagner les entreprises de la commune par une aide à la location d'immeubles, cette aide financière venant à chaque fois en complément des aides attribuées par la communauté de communes de Castillon-Pujols.

Chaque participation doit donner lieu à une délibération nominative. Un dossier est présenté à ce jour :

	Aide à la location
AKOYA – Restaurant japonais – 57 rue Victor Hugo – 33 350 Castillon-la-Bataille	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Superficie</b> : 115 m<sup>2</sup></li> <li>• <b>Loyer</b> : 750 € soit 6.25€/m<sup>2</sup></li> <li>• <b>Plafond</b> : 5€/m<sup>2</sup></li> <li>• <b>Subvention/mois</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5€ x 115 m<sup>2</sup> x 1 mois 575€</li> <li>- 10% x 575€ = 57.5€</li> </ul> </li> <li>• <b>Montant subvention trimestre</b> : 172.5€</li> <li>• <b>Le montant total de la subvention sur 18 mois sera de 1035€ €</b></li> </ul>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 novembre 2019 concernant les aides à la location d'immeubles pour les entreprises de la commune.

Considérant l'enjeu majeur de redynamiser le centre-ville ainsi que la volonté d'encourager l'installation des entreprises et la lutte contre la vacance qui contribuent à l'attractivité de la commune de Castillon-la-Bataille.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue la participation citée ci-dessus,**

**DONNE tous pouvoirs au Maire pour effectuer les formalités administratives nécessaires et signer tous documents utiles.**

*Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission  
En Sous-préfecture le  
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre  
des délibérations du Conseil Municipal

Le 24 octobre 2022  
Le Maire,  
**Jacques BREILLAT**



Accusé de réception en préfecture  
033-213301088-20221024-L22101168AG-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2022  
Date de réception préfecture : 27/10/2022